



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 1er décembre 2022 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPLP ouverts au titre de la session 2023,
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe du CAPLP section génie civil option équipements techniques-énergie est constitué comme suit pour la session 2023 :

Président

M. Frédéric GOSSET
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de LILLE

Vice-Présidente

Mme Sophie PYSNIAK
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie de NANCY-METZ

Membres du jury

Mme Alix DESSONS
Professeure agrégée

Académie de PARIS

M. Donatien DIDIER
Professeur de lycée professionnel

Académie de REIMS

Mme Véronique DIETSCH
Professeure agrégée

Académie de MONTPELLIER

M. Jérôme EYDIEUX
Professeur de lycée professionnel

Académie de POITIERS

M. Jean-Louis GUIDOU
Professeur de lycée professionnel

Académie de NORMANDIE

M. Mohamed HAMOUR
Professeur de lycée professionnel

Académie de LILLE

Mme Aurore LAFON
Professeure de lycée professionnel

Académie de MONTPELLIER

M. Bertrand Daniel MOREL
Professeur de lycée professionnel

Académie de LILLE

Mme Patricia NARDINI
Professeure agrégée

Académie de NANCY-METZ

Personnels administratifs choisis en raison de leur expérience en matière de gestion des ressources humaines

M. Gaétan LEROY
Attaché principal d'administration de l'Etat

Académie de LILLE

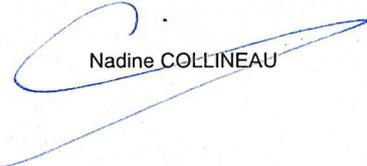
Mme Audrey VANDERLINCK
Attachée d'administration de l'Etat

Académie de LILLE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 04 avril 2023

Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement



Nadine COLLINEAU